
Numéro du BEÉFP 95-01

Halifax (Nouvelle-Écosse)

Citadelle d'Halifax

Casemates 5 et 6, demi-bastion sud-ouest

Complexe de défense d'Halifax

Les casemates 5 et 6 de la Citadelle d'Halifax ont été construites entre 1847 et 1848 pour la garnison coloniale de l'Imperial War Department basée à Halifax. Les casemates, ouvrages voûtés de brique, situées sous les remparts du demi-bastion sud-ouest de l'ouvrage principal, ont été construites pour servir de logement et de lieu d'entreposage à l'épreuve des bombes (en 1849, les casemates 5 et 6 ont été utilisées respectivement comme magasin de quartier-maître et magasin de matériel de génie). Les casemates sont l'oeuvre du lieutenant-colonel Patrick D. Calder (1842-1848), membre du Corps of Royal Engineers, qui les a conçues et en a supervisé la construction. Les modifications apportées à l'extérieur comprennent le percement d'une nouvelle fenêtre dans le mur de soutènement de la casemate 5, transformant la fenêtre inférieure en retrait en une unité comportant deux fenêtres (1870-1879), l'élargissement de la fenêtre inférieure de la casemate 6 (avant 1891), l'élargissement de la porte de la casemate 6 au double de sa largeur d'origine (avant 1891), l'installation d'étais dans le fossé afin de soutenir le mur d'escarpe instable (v. 1920), le percement d'une porte à deux battants dans le mur de soutènement de la casemate 6 et le murage à l'aide de briques de parties des fenêtres supérieures et inférieures (après 1950), et la reconstruction des murs d'escarpe et de soutènement sur la face gauche du demi-bastion sud-ouest (1980-1981). Les modifications apportées à l'intérieur comprennent l'application d'une finition de plâtre sur les murs des pilastres, le mur mitoyen et le plafond voûté (date inconnue). Patrimoine canadien est le gardien actuel des casemates 5 et 6. Voir le dossier du BEÉFP 95-01, volume 1.

Raisons de la désignation

Les casemates 5 et 6 ont été désignées édifice fédéral du patrimoine « reconnu » en raison de la très grande qualité de leur exécution et de leurs matériaux, de leur lien avec un concepteur important et du rôle important qu'elles jouent dans leur environnement.

Vu de l'intérieur du terrain d'exercices, les casemates sont remarquables pour le mur de soutènement/mur avant en granit, de hauteur uniforme, percé à intervalles par des fenêtres, des portes et des bouches d'aération. À l'intérieur, le revêtement en brique, mis en valeur par l'utilisation importante de granit ciselé pour les sommiers, les plinthes et l'encadrement des ouvertures, crée une impression de dignité et de simplicité chaleureuse.

Numéro du BEÉFP 95-01

Halifax (Nouvelle-Écosse)

Citadelle d'Halifax

Casemates 5 et 6, demi-bastion sud-ouest

Complexe de défense d'Halifax

Le lieutenant-colonel Patrick D. Calder a été l'un des trois officiers supérieurs du Royal Engineers à avoir une grande influence sur la conception de la Citadelle. Suite à un long processus d'expérimentation, il a conçu une casemate prototype qui résout les problèmes antérieurs d'étanchéité, de drainage et d'aération. Les casemates 5 et 6, dont le rendement a été assez satisfaisant, sont de ce modèle amélioré.

L'évolution de la relation historique entre les casemates et le paysage environnant n'a pas eu de grande influence sur le caractère du lieu. Faisant partie intégrante du corps principal de l'ouvrage, les casemates 5 et 6 ont fortement contribué à renforcer le caractère militaire de la Citadelle.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale des casemates réside dans leur statut d'ouvrages militaires spécialisés pour le logement et l'entreposage à l'épreuve des bombes. À l'extérieur, l'un des éléments qui défini la valeur patrimoniale de ces casemates est la construction des murs : mur arrière/mur d'escarpe épais, fait de roches ferrugineuses à la surface grossièrement équarrie, posées à assises irrégulières, renforcé par des contreforts et protégé par un talus, et mur avant/mur de soutènement vertical, en granit assisé. Un autre élément caractéristique de ces casemates de défense est le traitement des ouvertures dans chaque mur.

La meilleure façon de protéger la valeur patrimoniale de l'extérieur serait d'appliquer un traitement de conservation aux barreaux de fer des fenêtres et aux tuyaux de descente en fer, fixés par des supports au mur de soutènement, de nettoyer l'oxyde de fer et l'efflorescence qui tachent la maçonnerie, de rejointoyer régulièrement les murs de roches ferrugineuses et de granit, d'inspecter régulièrement les points faibles potentiels à l'étanchéité du rempart (jonction du mur d'escarpe et des murets de soutènement avec les toits des casemates), et de garder les puisards et les drains dégagés.

À l'intérieur, les éléments caractéristiques qui définissent la valeur patrimoniale de ces casemates « Calder » sont la construction voûtée à l'épreuve des bombes des toits, le système interne de drainage pour les voûtes, qui comporte des tuyaux de descente intégrés dans les murs mitoyens et de pilier, le système d'aération sous le plancher et les murs arrière, et les foyers ouverts (certains murés par des briques) reliés par des conduits inclinés à des puits de cheminées sortant de la pente sud du rempart.

Numéro du BEÉFP 95-01

Halifax (Nouvelle-Écosse)

Citadelle d'Halifax

Casemates 5 et 6, demi-bastion sud-ouest

Complexe de défense d'Halifax

La meilleure façon de protéger la valeur patrimoniale de l'intérieur serait de vérifier régulièrement l'étanchéité de la partie supérieure des casemates et d'entretenir les finitions de plâtre des murs et du plafond. La réouverture des foyers murés par des briques, de la cavité pour les lampes et des trous d'aération, ainsi que la restauration des planchers de bois historique, rehausseraient la valeur patrimoniale de l'intérieur.

La relation historique entre les casemates 5 et 6 et l'intérieur du corps principal de l'ouvrage a été améliorée et renforcée au cours des dernières années par la restauration des murs de soutènement du saillant sud-est, du mur de périmètre du magasin sud, de la rampe, et de la surface du terrain d'exercices. L'entretien régulier de ces éléments permettra de respecter le caractère militaire de la forteresse.

1997-10-20

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Code de pratique* du BEÉFP.
